

Le milieu communautaire se mobilise «Le gouvernement a la solution à portée de main !»

Valérie Lupien

Offrir une plus grande place au milieu privé dans le système de santé actuel aurait un impact direct sur le mode de fonctionnement des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux. La Table régionale des organismes communautaires (TROC) Centre-du-Québec/Mauricie y voit un total désengagement de l'État québécois et estime que ce dernier répond plutôt à de grands groupes d'intérêts financiers plutôt qu'aux besoins de ses contribuables.

«Il faut ouvrir les yeux et comprendre enfin que le privé n'amènera pas plus de services, mais diluera plutôt la main-d'œuvre actuelle du système de santé public. Ce sera la population qui en paiera le prix, et les organismes communautaires seront davantage engorgés», prédit Sylvain Saint-Onge, coordonnateur de la Corporation de développement communautaire de Drummond et coprésident de la TROC Centre-du-Québec/Mauricie. Malgré que les organismes communautaires soient un atout majeur du système de santé et qu'ils travaillent au quotidien en prévention, ils n'ont pas vraiment la cote auprès de notre gouvernement. «Il ne donne que des grenailles aux organismes qui travaillent en santé et services sociaux, mais il ouvre bien grand les coffres au milieu privé!», s'insurge Renaud Beaudry, coordonnateur de la TROC. Selon ce dernier, une des solutions à l'amélioration du système de santé québécois est d'investir davantage dans la prévention et les services sociaux.



Renaud Beaudry, France Marquis et Sylvain Saint-Onge, respectivement coordonnateur et coprésidents de la TROC Centre-du-Québec/Mauricie.

Plus les organismes communautaires auront les moyens de dispenser différents services en matière de santé, moins les hôpitaux et les cliniques seront engorgés. «En investissant dans le privé, le gouvernement devra couper quelque part et ce sera encore une fois dans les services sociaux», se désole France Marquis, directrice de l'Association des cardiaques de la Mauricie et coprésidente de la TROC. Cette dernière ajoute que les professionnels du milieu privé réfèrent déjà des patients aux organismes communautaires (pour du soutien ou des suivis), alors qu'ils sont payés pour le faire... Il n'est donc pas étonnant que ces mêmes organismes contestent avec vigueur le rapport à venir de Claude Castonguay.